

N/REF : 23/04/2026 13H28 C:264294 I:35677
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Jeudi 23/04/2026 a 13H28

SELON DEVIS N° 6040030

ALPES DECOUPE INDUSTRIE

**91 RUE ALLOBROGES
38180 SEYSSINS**

IMMEUBLE : 91 ALLOBROGES
91 RUE ALLOBROGES
38180 SEYSSINS

St Martin-H, le 11 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 91 ALLOBROGES - SEYSSINS - ALPES DECOUPE INDUSTRIE
MME GUTIERREZ 04 76 23 28 28 OU MR JULLIEN

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6040030 du 21/04/2026 d un montant de
2786,24 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE A DISPOSITION D'UN HYDROCUREUR 6X2 POUR LE POMPAGE DE 9M3 DE SABLE
DE DÉCOUPE
MISE EN PLACE D UNE LIGNE DE POMPAGE
POMPAGE DES DEUX TABLES DE DECOUPE
TRANSPORT ET TRAITEMENT DU DECHET EN CENTRE DE TRAITEMENT

LE DECHET SERA FACTURE A LA TONNE (SABLE +EAU DE LAVAGE)

TRAVAUX EFFECTUÉS LE 05/05/2026 ET 06/05/2026

OBSERVATIONS : FF TT EMAIL en CC le 21/04/26 a 09H19 MC.GUTIERREZ@ADI-DECOUPE.CO
FF TT Email envoyé le 21/04/26 a 09H19 M. L. DALLA PALMA
FF TT Email envoyé le 21/04/26 a 09H16 M. L. DALLA PALMA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	2321,87	2321,87
25,00	Déchets inertes prix à la tonne .	45,87	1146,75
TOTAL H.T.			3468,62
T.V.A. a 20,00%			693,72
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>4162,34</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN